NEOVARIM OCÉAN INDIEN

Barème applicable au 01/08/2018

LOCATIONS ET GESTION IMMOBILIERE

LOCATIONS NEGOCIEES EN HABITATION

	HT	TTC
A/ LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU A USAGE MIXTE PROFESSIONNE ET D'HABITATION (Baux soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989)		
A.1/ HONORAIRES DE LOCATION dans le cadre d'un MANDAT DE GESTION		
A LA CHARGE DU LOCATAIRE		
Montant calculé sur la base de la surface habitable du logement selon plafond fixé au m² de surface habitable par décret		
Logement situé à LA REUNION et zone non tendue		
Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail (montant/m² de surface habitable)	7,37€	8€
Honoraires de réalisation de l'état des lieux (montant/m² de surface habitable)	2,76€	3€
A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE		
Montant calculé sur la base de la surface habitable du logement selon plafond fixé au m² de surface habitable par décret		
Logement situé à LA REUNION et zone non tendue		
Honoraires d'entremise et de négociation		
Logement dont la surface habitable est inférieure à 40m²	92,16€	100€
Logement dont la surface habitable est supérieure à 40m²	138,24€	150€
Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail (montant/m² de surface habitable)	7,37€	8€
Honoraires de réalisation de l'état des lieux (montant/m² de surface habitable)	2,76€	3€

	HT	TTC
A.2/ HONORAIRES DE LOCATION dans le cadre d'un MANDAT DE LOCATION SIMPLE		
A LA CHARGE DU LOCATAIRE		
Montant calculé sur la base de la surface habitable du logement selon plafond fixé au m² de surface habitable par décret		
Logement situé à LA REUNION et zone non tendue		
Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail (montant/m² de surface habitable)	7,37€	8€
Honoraires de réalisation de l'état des lieux (montant/m² de surface habitable) ; Uniquement à l'entrée	2,76€	3€
A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE		
Montant calculé sur la base de la surface habitable du logement selon plafond fixé au m² de surface habitable par décret		
Logement situé à LA REUNION et zone non tendue		
Honoraires d'entremise et de négociation		
Logement dont la surface habitable est inférieure à 40m²	138,24€	150€
Logement dont la surface habitable est supérieure à 40m²	184,33€	200€
Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail (montant/m² de surface habitable)	7,37€	8€
Honoraires de réalisation de l'état des lieux (montant/m² de surface habitable)	2,76€	3€
B/ HONORAIRES DE LOCATION PARKING/GARAGE/BOX (Bail Code civil)		
A partager par moitié entre bailleur et locataire	221,19€	240€

GESTION IMMOBILIERE

A/ LOCAUX A USAGE D'HABITATION		
LOCAUX A USAGE MIXTE : PROFESSIONNEL ET HABITATION		
A.1/ HONORAIRES DE GESTION :		
A la charge du propriétaire		
% calculé sur le loyer et charges quittancés		
Appartements	6%	6,51%
Maisons	6%	6,51%
Locaux professionnels et commerciaux	6%	6,51%
Parkings/Box/Garage	10%	10,85%
A.2/ HONORAIRES COMPLEMENTAIRES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE :		
• Frais d'établissement du projet fiscal (calculés par an et par lot principal)	41,47€	45€
• Frais d'arrêté de comptes/lot principal (clôture dossier gestion)	230,41€	250€
• Frais administratifs d'établissement du dossier de diagnostics techniques (calculés par lot principal)		
1 diagnostic	13,82€	15€
2 diagnostics	18,43€	20€
3 diagnostics	23,04€	25€
• Suivis sinistres en Dommage Ouvrage Calculé sur le montant TTC des travaux avec un minimum forfaitaire de 150€TTC	3%	3,60%

	HT	TTC
• Frais de dossiers et suivi de travaux de réfection-rénovation		
Pour un montant jusqu'à 2000€ TTC	92,16€	100€
Pour un montant de 2000€ à 4000€ TTC	184,33€	200€
Pour un montant de 4000€ à 6000€ TTC	276,49€	300€
Pour un montant supérieur à 6000€ TTC	3,68%	4%
• Honoraires de renouvellement de bail (négociation d'une augmentation de loyer, hors procédure judiciaire)	165,89€	180€
• Vacation horaire pour représentation ou prestation exceptionnelle hors missions fixées au mandat de gestion (livraison, assemblée générale…)	55,29€	60€
• Mise en place d'un protocole amiable et recouvrement de la dette locative (hors procédure judiciaire)	165,89€	180€
A.3/ HONORAIRES COMPLEMENTAIRES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE ET DU LOCATAIRE :		
Avenant au contrat de location (suite changement d'un titulaire du contrat), à partager par moitié (sans négociation et sans état des lieux)	460,82€	500€
A.4/ GARANTIES OPTIONNELLES :		
• Garantie Loyers Impayés	2.60%	2.82%
• Vacance locative	2.50%	2.71%

Barème applicable au 01/08/2018

VENTE	
	TTC
A/ TRANSACTION SUR BÂTIS (charge acquéreur)	
Prix de vente :	
De 0 € à 49999 €	Forfait de 4500 €
De 50000 € à 99999 €	10%
De 100000 € à 149999 €	8%
De 150000 € à 229999 €	7%
De 230000 € à 349999€	6%
Au-delà	5%
B/ TRANSACTION SUR NON BÂTIS (charge acquéreur)	
Prix de vente :	
De 0 € à 99999 €	Forfait de 10000 €
De 100000 € à 199999 €	9%
De 200000 € à 299999 €	8%
De 300000 € à 399999 €	7%
Au-delà	6%
C/ ESTIMATION (remboursée en cas de signature d'un mandat de vente exclusif)	150 €